



***Déroulement de la prestation :***

**La formation se déroule dans son intégralité à distance.**

Le client dispose d'un accès à la plateforme de e-learning, ainsi qu'un accès aux visioconférences hebdomadaires.

***Passage de l'examen :*** le passage de l'examen s'effectuera en présentiel, sous statut candidat libre, dans un ou plusieurs établissements de la région du client.

**ARTICLE II** – Modalités de paiement

La présentation des factures sera effectuée selon l'échéancier prévu à l'article III de sorte que rien ne s'oppose au paiement des factures aux échéances fixées, à compter de la date d'entrée en formation et ce, pendant toute la période de validité de la convention.

**ARTICLE III** DISPOSITIONS FINANCIERES

**Le client s'engage à verser la somme de 1080,00 euros**

**Echéancier choisi : le client choisi un règlement en            fois sans frais**  
**Mode règlement choisi**

Un premier versement est effectué à la date de signature de la convention  
Puis un échéancier est mis en place automatiquement en fonction des choix du client sélectionnés ci-dessus. Le client souhaite effectuer un règlement chaque            de chaque mois

**ARTICLE IV** - En cas d'interruption de la convention

Du fait du dispensateur de formation : Le client ne sera pas facturé les mois suivants.  
Du fait du client: le client s'acquittera du versement du trimestre en cours. Le client peut demander l'arrêt de sa formation à tout moment par courriel: [secretariat@cfa-turennecompetences.com](mailto:secretariat@cfa-turennecompetences.com) Cette demande s'effectue dans un délai minimum de 72 heures avant le prochain paiement.

**ARTICLE V** – PROGRAMME DE LA FORMATION

**L'organisme de formation proposera un accès à la plateforme de e-learning pour les modules relatifs à la préparation du diplôme choisi. Les modules facultatifs ne sont pas intégrés à la préparation. En signant le présent contrat, le client certifie avoir été informé sur le contenu du programme de la formation.**

Les cours et les exercices sont publiés sur la plateforme de e-learning selon un planning fixé par chaque formateur.

Si Le client souhaite choisir des enseignements supplémentaires, et notamment les unités facultatives du diplôme, l'organisme de formation ne sera pas tenu de l'accompagner sur ces unités.

### **ARTICLE VI INSCRIPTION A L'EXAMEN**

*Le client devra effectuer par ses propres moyens l'inscription à l'examen du diplôme préparé, le centre de formation rejetant toute responsabilité en cas de non-inscription ou inscription invalidée par le certificateur.*

### **ARTICLE VII CAS D'UN PARCOURS SUR UNE ANNEE SCOLAIRE**

*Le client confirme en signant le présent contrat qu'il répond à l'un des critères lui permettant de préparer son diplôme et de passer les examens sur une année scolaire à savoir :*

- Etre déjà titulaire d'un diplôme du même niveau
- Justifier de 3 ans d'expériences professionnelles en rapport direct avec le diplôme concerné
- Être demandeur d'emploi et inscrit à Pole Emploi
- Salariés : Etre en CDD Contrat à durée déterminée ou intérimaire. Vous pouvez justifier de 24 mois consécutifs ou non d'activité salariée au cours des 5 dernières années, dont 4 mois consécutifs ou non en CDD ou interim au cours des 12 derniers mois.
- Salariés en CDI : Vous pouvez justifier de 2 ans consécutifs ou non d'activité salariée, dont 1 an dans l'entreprise actuelle.

Les conditions pour bénéficier d'une préparation au BAC PRO OU BP en un an exposées ci-dessus ne dédouanent pas le client d'effectuer des démarches auprès de son académie de rattachement afin de s'assurer qu'il remplit l'un de ces conditions et qu'il bénéficie bien de cette possibilité de parcours réduit.

### **ARTICLE VIII – PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL**

Le client devra effectuer les périodes de stages imposées dans le référentiel de son diplôme, document édité par les services de l'Etat. Le client s'engage à effectuer ses propres recherches afin de trouver des structures lui permettant d'effectuer des stages conformément aux instructions ministérielles. Pour chaque période de stage, le client effectue une demande de convention de stage auprès de l'organisme de formation. Le stage n'est effectif que si et seulement si la convention de stage est dument complétée par l'employeur et l'organisme, et signée par les parties prenantes à savoir : le client, la structure d'accueil et l'organisme de formation. Aucun stage n'ayant fait l'objet d'une convention selon les règles exposées ci-dessus ne sera validé par le centre.

Par ailleurs, l'organisme de formation se dégage de toute responsabilité en cas de manquement du client ou de la structure d'accueil. De même que l'organisme de formation ne pourra être tenu pour responsable de tout accident survenu durant une période de stage.

**DEMANDE D'AMENAGEMENT OU D'EXONERATION DES STAGES :** le client devra effectuer une demande écrite auprès des services compétents de l'Education Nationale, l'organisme de formation n'a aucune autorité en la matière.

### **ARTICLE IX – PREREQUIS**

Pour intégrer la formation et avant toute souscription, le client doit s'assurer de répondre aux conditions suivantes :

- Maîtriser la langue française
- Disposer du matériel nécessaire pour suivre la formation à distance, à savoir un pc avec une connexion internet haut débit, des logiciels de bureautique permettant le traitement de texte et des feuilles de calcul.
- Acquérir les manuels scolaires. Le centre de formation ne fournira aucun support papier, ni aucun manuel scolaire.
- Acquérir tout type de logiciel étudiant si le diplôme choisi l'exige. Par exemple, pour préparer un BAC PRO AGORA, le client devra acquérir un logiciel type PGI
- Être disponible pour effectuer les périodes de formation en milieu professionnel définie dans le référentiel du diplôme concerné.

En signant ladite convention, le client s'engage à fournir un justificatif attestant de son niveau de diplôme atteint.

### **ARTICLE X DELAI DE RETRACTION**

*S'agissant d'une prestation contractualisée à distance, le client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date de signature du présent contrat. Le client peut se rétracter sur simple demande par courriel : [secretariat@cfa-turennecompetences.com](mailto:secretariat@cfa-turennecompetences.com) . Le client peut éventuellement utiliser le modèle de mail suivant : Je soussigné ( Nom et Prenom) actuellement inscrit en formation ( nom de la formation) souhaite exercer mon droit à la rétractation et mettre fin ainsi à mon contrat de formation.*

### **ARTICLE XI PROPRIETE INTELLECTUELLE**

#### **Droits de propriété intellectuelle**

Les marques, noms de domaines, produits, logiciels, images, vidéos, textes ou plus généralement toute information objet de droits de propriété intellectuelle sont et restent la propriété exclusive de l'organisme de formation. Aucune cession de droits de propriété intellectuelle n'est réalisée au travers du présent contrat. Toute reproduction

totale ou partielle, modification ou utilisation de ces biens pour quelque motif que ce soit est strictement interdite.

## **ARTICLE XII RECLAMATION ET MEDIATION**

Réclamations et médiation

Le cas échéant, le client peut présenter toute réclamation en contactant l'organisme de formation au 03 51 79 98 63 ou par courriel : [secretariat@cfa-turennecompetences.com](mailto:secretariat@cfa-turennecompetences.com)

Conformément aux dispositions des art. L. 611-1 à L. 616-3 du Code de la consommation, le consommateur est informé qu'il peut recourir à un médiateur de la consommation dans les conditions prévues par le titre Ier du livre VI du code de la consommation.

En cas d'échec de la demande de réclamation, ou en l'absence de réponse dans un délai de deux mois, le client peut soumettre le différent à un médiateur qui tentera en toute indépendance de rapprocher les parties en vue d'obtenir une solution amiable.

## **ARTICLE XIII FORCE MAJEURE**

L'exécution des obligations de l'organisme de formation au terme des présentes est suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en empêcherait l'exécution. L'organisme de formation avisera le client de la survenance d'un tel évènement dès que possible.

## **ARTICLE XIV NULLITE ET MODIFICATION DU CONTRAT**

Si l'une des stipulations du présent contrat était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres stipulations qui demeureront en vigueur entre les parties. Toute modification contractuelle n'est valable qu'après un accord écrit et signé des parties.

## **ARTICLE XV PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Conformément au Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, l'organisme de formation met en place un traitement de données personnelles qui a pour finalité la vente et la livraison de services définis au présent contrat.

Le client est informé des éléments suivants :

- l'identité et les coordonnées du responsable du traitement et, le cas échéant, du représentant du responsable du traitement : l'organisme de formation, tel qu'indiqué en haut des présentes CGV ;

- les coordonnées du délégué à la protection des données : Le directeur du CFA assure directement le rôle de délégué à la protection des données, le client peut le contacter directement par mail : [alban.hoekman@cfa-turennecompetences.com](mailto:alban.hoekman@cfa-turennecompetences.com)

- la base juridique du traitement : l'exécution contractuelle -

les destinataires ou les catégories de destinataires des données à caractère personnel, s'ils existent : le responsable du traitement, ses services en charge du marketing, les services en charge de la sécurité informatique, le service en charge de la vente, de la livraison et de la commande, les sous-traitants intervenants dans les opérations de livraison et de vente ainsi que toute autorité légalement autorisée à accéder aux données personnelles en question - la durée de conservation des données : le temps de la prescription commerciale - la personne concernée dispose du droit de demander au

responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données - La personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle - les informations demandées lors de la commande sont nécessaires à l'établissement de la facture et la livraison des services commandés, sans quoi la commande ne pourra pas être passée. Aucune décision automatisée ou profilage n'est mis en œuvre au travers du processus de commande.

La politique de confidentialité du Centre de formation est disponible sur le site [turenne-competences.com](http://turenne-competences.com)

### **ARTICLE XVI DROIT APPLICABLE ET CLAUSES**

Toutes les clauses figurant dans le présent contrat, ainsi que toutes les opérations d'achat et de vente qui y sont visées, seront soumises au droit français.

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité du présent contrat.

### **ARTICLE XVII – PRISE D'EFFET**

Le présent contrat prend effet à compter de sa signature par le client pour la durée visée à l'article I.

Si l'une des parties constate, de la part de l'autre, un manquement aux obligations de la présente convention, une tentative de conciliation devra être recherchée. Les différends éventuels seront portés devant la juridiction compétente ayant Sedan dans son ressort.

Fait à

Le

Le client

Pour l'organisme

NOM

Le directeur du centre

PRENOM

Le présent contrat est à retourner à l'adresse mail suivante : [secretariat@cfa-turennecompetences.com](mailto:secretariat@cfa-turennecompetences.com) avec les documents suivants :

- copie pièce d'identité

- copie du diplôme requis ou relevé de notes attestant de la réussite

Après vérifications, nous vous transmettrons le présent contrat pour signature électronique.